



M Louis Trémolières  
29 rue du Bois l'Abbé  
02700 Frières-Faillouël  
[Louis.tremolieres@ardocc.com](mailto:Louis.tremolieres@ardocc.com)  
[Tel 06 70 29 06 26](tel:0670290626)  
site:<https://www.ardocc.com>  
<https://www.donjondecoucy.com>

Le 21 février 2025

**Mesdames et Messieurs  
les députés français  
au Parlement Européen  
mouvement Renew Europe**

**Obj : Coucy-Le-Château, demande de l'ARDOCC, association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.**

**Madame, Monsieur le député,**

**L'association en rubrique s'adresse à vous et à votre mouvement politique européen avec confiance car vous oeuvrez avec conviction à une bonne construction de l'union européenne et vous invite à trouver en annexe la réponse de la Commission des pétitions du Parlement européen à notre intervention auprès d'elle dans le cadre de la résolution sur la "conscience historique européenne".**

**Il n'échappe à personne que la période actuelle jette la lumière sur la situation de l'Europe confrontée au règlement d'une guerre et à la structuration de la PAIX**

**Au coeur de ce problème, plus que jamais, ce sont la France et l'Allemagne qui sont appelées à s'exprimer et agir en bonne entente et à unir les volontés pacifistes des deux peuples qui ont eu, le plus, à souffrir de conflits armés, d'hostilités politiques et culturelles, très largement instituées sans aucune consultation populaire.**

**Ces situations tragiques sont directement visibles et perpétuées par le "maintien en ruine du donjon de Coucy-le-château pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand".**

**L'Association pour la restauration du donjon de Coucy-le-château prêche, depuis 38 années, pour que cesse le message de haine et que les deux peuples allemand et français effectuent ensemble un acte de réconciliation pas seulement symbolique car Coucy, son donjon, sa forteresse et son histoire participent au fondement même de l'Europe et de sa civilisation.**

**Pourtant, en dépit de multiples démarches apolitiques, toujours citoyennes et très sensibles aux points de vue des peuples français, alsacien, lorrain, allemand, autrichien voire du monde entier, l'Association n'a pas pu obtenir la caducité des textes de haine et de maintien en ruine .**

**Cet état de fait trouve actuellement son expression dans la réponse de la commission du Parlement européen qui se déclare incompétente pour déclarer caduc le texte Doumer adopté par le Conseil départemental de l'Aisne deux mois après la destruction du site, comme si rien n'avait changé et que les générations futures n'avaient rien à dire .**

**La "conscience historique européenne" devrait se révolter devant cette impuissance plus proche de la pusillanimité que de la bonne raison .**

**Notre association promeut la Paix et celle-ci passe par la diplomatie et le respect de nos amis comme de nos ennemis mais se doit de combattre les défaitismes et les motifs d'hostilités incompatibles avec la volonté d'union européenne.**

**Ce présent courrier vise donc à solliciter les membres français du Parlement européen à joindre la lettre avec l'esprit . La résolution de conscience historique européenne n'aura aucune validité si le Parlement, par défaut de la puissance publique française, ne prononce pas la caducité des textes concernés .**

**Il est aisé de comprendre qu'aucune personne de la société civile n'osera s'engager financièrement pour une réhabilitation quelconque si l'hypothèque de ces textes n'est pas préalablement levée .**

**En espérant votre bienveillante attention, nous nous devons de rappeler le soutien d' Otto de Habsbourg pour nos démarches auprès du Parlement européen et notre confiance en la réalisation de la construction européenne, d'autant plus prégnante que la France s'éternise dans l'immobilisme, clivages et occultations .**

  
**Pour l'ARDOCC  
Louis Trémolieres**

Président de la Commission des Pétitions

Bruxelles,  
CP/ ebs[IUTS-COM-PETI D(2025)4345]-

D 301212 19.02.2025

Monsieur Louis Trémolières  
ARDOCC  
29, rue du Bois l'Abbé  
02700 Frières-Faillouël  
FRANCE

**Objet: Pétition n° 1267/2024**

Monsieur,

Je vous informe par la présente que la commission des pétitions a examiné votre pétition et l'a déclarée recevable, étant donné que la question que vous soulevez relève des domaines d'activité de l'Union européenne.

Je vous renvoie vers la réponse de la Commission à la résolution du Parlement européen du 17 janvier 2024 sur la conscience historique européenne: [https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/fr/procedure-file?reference=2023/2112\(INI\)](https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/fr/procedure-file?reference=2023/2112(INI)) (document « SP(2024)393 », dans la section «Portail de documentation»).

Veillez noter cependant que le Parlement européen n'est pas compétent pour révoquer une résolution adoptée par le Conseil départemental de l'Aisne.

Sur cette base, la commission a décidé de ne pas poursuivre plus avant l'examen de votre pétition. Néanmoins, je tiens à vous remercier d'avoir exercé votre droit de pétition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Bogdan Rzońca  
Président de la Commission des Pétitions